

Première réunion d'échange avec Julien Denormandie, nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Quinze jours après sa nomination, Julien Denormandie, nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a organisé une première réunion d'échange avec les représentants des personnels. Cette rencontre s'est déroulée en visioconférence mercredi 22 juillet, sur un format très contraint d'1 h 15, juste avant le conseil des ministres.

Deux membres du nouveau cabinet ministériel accompagnaient le ministre : Benoît Bonaimé, directeur adjoint et chargé du dialogue social avec les organisations syndicales, et Michel Lévêque, conseiller pour l'enseignement agricole. La secrétaire générale du MAA, Sophie Delaporte, et le chef du SRH, Jean-Pascal Fayolle, étaient également présents pour cette première prise de contact.

La CFDT était représentée par Gisèle Bauland et Jacques Moinard.

En introduction, le ministre s'est dit très attaché au dialogue social et au respect des fonctions et du rôle de représentant des personnels. Selon lui, il est indispensable qu'un ministre soit à l'écoute, dans un dialogue constructif et permanent avec les organisations syndicales. Il insiste sur sa volonté d'engager ce dialogue constructif dès maintenant sur tous les sujets sociaux du ministère, sans en occulter aucun.

Le ministre souligne également que le nouveau gouvernement de

Jean Castex veut mettre la concertation, la consultation et le travail en commun avec les partenaires sociaux au cœur de sa méthode. Le ministre dit y croire énormément. Il s'est toujours appuyé sur le dialogue social dans ses précédentes fonctions.

Selon le ministre, le gouvernement a conscience que les missions de service public mises en œuvre par le ministère de l'Agriculture pendant toute la période que nous venons de traverser ont été en tous points remarquables : l'enseignement agricole avec la continuité pédagogique, les services déconcentrés – que le ministre dit bien connaître – avec leur rôle clef pour la sécurité sanitaire ou l'économie agricole, l'administration centrale et son engagement massif, les différents établissements publics du ministère dont les missions ont été indispensables durant cette crise. Cette continuité du service public a été permise grâce à l'engagement des femmes et des hommes de ces différentes structures.

Il attire toutefois l'attention sur le fait que cette crise sanitaire n'est pas terminée. L'indicateur R₀ repasse au-dessus de 1 dans de nombreux territoires, ce qui appelle à rester particulièrement vigilant.

Il souligne qu'en tant qu'ingénieur agronome, c'est un grand honneur pour lui de servir un gouvernement, et « un honneur au carré » de servir dans ce ministère. Il s'engagera avec passion.

Parmi les nombreux dossiers à gérer, il souhaite attirer notre attention sur deux sujets dont les discussions sont en cours :

– le budget pour 2021, qui nécessite qu'on lui consacre beaucoup de temps. Il n'y a toujours pas d'arbitrage à ce jour. Il nous tiendra informés sur un certain nombre de lignes qu'il souhaite faire bouger. Il nous assure qu'un différentiel important existait à son arrivée et qu'il a déjà

réussi à faire évoluer les choses. Les discussions sont toujours ouvertes et il souhaite obtenir des résultats en matière d'emploi, d'alimentation saine et d'investissement.

– le plan de relance, dont on parle beaucoup actuellement et pour lequel il s'engage à ce que les secteurs alimentaire et agricole ne soient pas oubliés. Ce plan était jusqu'à présent orienté vers les industries et les nouvelles technologies, mais peu sur les secteurs du MAA. Une de ses premières actions comme ministre a été de positionner l'agriculture et l'alimentation à la place qu'elles méritent : au cœur de ce plan de relance. Des échanges sont en cours pour définir les investissements pour l'agroécologie, pour la souveraineté alimentaire, pour l'alimentation saine et durable, pour l'accompagnement des transitions. Il souhaite que les grandes lignes du PLF soient présentées au conseil des ministres à la fin du mois d'août.

Le ministre a ensuite laissé la parole aux représentants des organisations syndicales pour entendre leurs sujets de préoccupation et y travailler avec ses services durant l'été. Il sollicite leur indulgence pour les questions auxquelles il ne pourra pas apporter de réponse immédiate en raison de sa prise de fonction très récente et du temps très court de ce premier rendez-vous d'échange.

Les représentants CFDT ont souhaité, dans le court temps imparti, interpeller le ministre sur les évolutions en cours ou à venir pour le ministère et leurs implications, pour les agents du MAA comme pour la société. Leur intervention est reproduite ci-dessous avec les premières réponses du ministre.

« Monsieur le Ministre,

La CFDT vous remercie du temps que vous lui consaciez dès votre arrivée et en pleine installation, signe, nous l'espérons, de votre souhait de mettre en place un dialogue social régulier et constructif.

Concernant l'enseignement agricole public technique et supérieur, la CFDT souhaite attirer votre attention sur 4 sujets : les réformes de la fonction publique, la rentrée 2021, le statut des personnels de direction, la crise financière frappant certains centres constitutifs.

AP 2022 a modifié profondément le dispositif des mobilités, compétence retirée des CAP, alors que le dialogue et les échanges avec les organisations syndicales permettaient de satisfaire plus d'agents, plus rapidement et avec plus de transparence. Nous sommes le 22 juillet et de nombreux agents contractuels et lauréats des concours n'ont toujours pas d'affectation pour la prochaine rentrée. Voir des agents démissionner alors que la DGER peine à recruter des professeurs est un constat regrettable et difficilement compréhensible. »

Concernant les prochaines réformes, le ministre n'a pas répondu à nos inquiétudes mais comprend l'importance et le rôle central qu'ont joué les CHSCT, entre autres, durant la crise.

« Certes, la crise sanitaire et les **outils numériques** peu opérationnels n'ont pas facilité la tâche des agents de la DGER et du SRH ; un important chantier sur le numérique et sur les outils RH en particulier est attendu urgentement.

La CFDT souhaite qu'un travail collaboratif soit engagé dès que possible, afin d'éviter les mêmes déboires en 2021, d'autant qu'en 2021, les CAP perdront en plus la compétence promotion et avancement. »

Pour le numérique, le ministre a conscience que ce sujet est crucial pour mener à bien l'ensemble des missions et pour l'organisation du travail. Ce sera un dossier sur lequel il reviendra prochainement.

« La rentrée 2021 s'annonce atypique, que ce soit dans l'enseignement technique ou supérieur, et là aussi, l'enjeu du numérique est au premier plan. Des enseignements et des modes de travail hybrides, combinant présentiel et distanciel, devraient se mettre en place. Les besoins des apprenants se sont accrus et le schéma d'emploi voté à la baisse avant la crise n'est plus adapté. Des moyens supplémentaires doivent être débloqués pour que la rentrée se fasse dans des conditions acceptables pour les agents comme pour les usagers.

Difficile d'accepter l'injonction paradoxale de recruter plus d'apprenants et de voir les moyens en ETP en baisse.

Pour la CFDT, il faut anticiper et proposer des ressources en ligne, des outils télétravaillables, des formations et des moyens pour remporter ce défi. »

Sur les difficultés de l'enseignement agricole, le ministre les entend et en est parfaitement conscient, étant lui-même issu d'une école d'agronomie. Il voit bien les enjeux en matière d'ETP. Il n'a pas de réponse à ce stade, les discussions budgétaires étant en cours. Il ne connaît pas le point d'atterrissement qui sera retenu. Il connaît les difficultés pour faire bouger les lignes dans un contexte budgétaire contraint. Il rencontre Bruno Lemaire dans les prochains jours et aura l'occasion de passer ces messages. Il ne sous-estime pas l'énorme enjeu de transition et d'attrait vers les métiers de l'agriculture. C'était déjà vrai il y a vingt ans quand il s'est engagé dans cette voie, c'est encore plus vrai aujourd'hui.

L'enjeu est considérable dans le domaine de la formation pour les transitions du monde agricole, qui est incarné de façon évidente par l'enseignement agricole.

Sur les difficultés de la rentrée, le ministre indique son attachement au dialogue, indispensable sur cette question, notamment dans le cadre des CHSCT.

« Les équipes de direction ont été mobilisées au maximum durant la crise et elles le restent encore pour préparer la rentrée, recruter des apprenants, recruter des professeurs et trouver des financements pour les centres en difficulté. Un nouveau cadre d'emploi est en vigueur depuis le 23 novembre 2019 ; malheureusement, les services n'ont pas eu les moyens à ce jour de reclasser les centaines d'agents concernés. Un cruel manque d'ETP est à l'origine de ce retard. Ces personnels de direction sont maintenant en attente d'un régime indemnitaire à la hauteur de leur engagement et de leur implication.

Pour terminer, la situation financière des CFPPA, des exploitations agricoles et des ateliers technologiques est préoccupante. Pour les CFPPA, se cumulent la loi du 5 septembre 2018 (« choisir son avenir professionnel ») et la crise sanitaire. Les deux ont fait perdre de nombreux marchés ; si un plan d'envergure n'est pas activé, certains vont disparaître au détriment de l'ancrage territorial cher au gouvernement. Pour les exploitations et les ateliers, la crise et l'absence de longue date de moyens pour leur rénovation vont les conduire à une obsolescence programmée ou à une fermeture par défaut de sécurité pour accueillir des apprenants. Un dialogue avec les conseils régionaux est urgent pour que ces centres restent de véritables lieux professionnels d'expérimentation, de valorisation et d'apprentissage afin de participer pleinement aux différentes transitions alimentaire, sanitaire, climatique et écologique.
»

Ces deux sujets, que le ministre n'a pas encore eu le temps de traiter, seront prioritaires lors du prochain échange prévu début septembre.

« Concernant l'administration centrale et les services déconcentrés, avec la crise de la Covid-19, les personnels de votre ministère viennent de vivre une période inédite,

particulièrement difficile et anxiogène. Les agents ont dû faire face à des conditions de travail différencierées et souvent très compliquées. Certains ont été particulièrement exposés au risque, d'autres en télétravail ou en ASA, mais TOUS ont contribué au maintien des activités essentielles relevant des compétences de notre ministère (abattoirs, contrôles, retour sur site pour la maintenance informatique, l'instruction des dossiers d'aides, etc.). La continuité du service public pour les aides a notamment permis de soutenir un monde agricole en difficulté, bien avant le confinement.

Le « monde d'après » doit tirer les enseignements de cette période où le travail à distance s'est imposé à la majorité des agents. L'enquête **télétravail** lancée par le secrétariat général du MAA contribuera à déterminer les orientations futures du télétravail et de sa mise en œuvre au MAA. La CFDT ne comprend pas que ce questionnaire exclue les agents du MAA en DDI. Le retour d'expérience de tous les agents du MAA, en tant que communauté de travail, quelle que soit la structure, est indispensable. Pour la CFDT, cette exclusion renforce le sentiment d'abandon de plus en plus ressenti par les agents du MAA en DDI. La création des **SGC** au 1^{er} janvier 2021 et la mise sous tutelle du ministère de l'Intérieur sont particulièrement mal vécues par les agents. Et on peut craindre que les missions techniques de notre ministère ne puissent bientôt plus être assurées de manière efficace et homogène sur l'ensemble du territoire.

Sous la pression budgétaire qui conduit chaque année à réduire le plafond d'emploi, les services sont incapables d'assurer convenablement les missions confiées. Un sentiment d'impuissance à faire face, et donc de mal-être, en découle. Ce sentiment est accentué par les projets de restructuration sur lesquels les agents n'ont actuellement aucune visibilité :
– la réorganisation des **contrôles en sécurité sanitaire des aliments**, dont l'enjeu est essentiel pour le MAA ;
– le **transfert du Feader** aux conseils régionaux, qui reste à

cadrer. La CFDT milite pour que les agents qui suivront leur mission au conseil régional restent physiquement en DDT, dans l'intérêt des agents mais également des usagers qui doivent pouvoir s'adresser à un guichet unique ! Cette demande va dans le sens des annonces du gouvernement, qui souhaite un service public plus accessible et avec des procédures simplifiées !

Pour la CFDT, c'est également cet objectif de simplification qui doit guider la future **PAC** en cours de négociation, avec des mesures favorisant le **virage agroécologique** et les transitions de notre agriculture. »

Sur le dossier PAC, le ministre souligne que les évolutions se jouent en ce moment. Il était à Bruxelles en début de semaine sur ce dossier.

C'est un des éléments importants de la politique européenne, qui doit accompagner la transition agroécologique de l'agriculture. Il y est donc très attentif, notamment à la définition d'engagements réciproques pour tous les États membres... Des dispositions socles doivent permettre la convergence avec une mise en œuvre de manière concomitante pour éviter les concurrences déloyales. On ne peut pas expliquer à nos agriculteurs qu'ils sont les seuls à se voir imposer des contraintes.

Le ministre considère que le dossier Feader est un très gros sujet pour la rentrée. Un texte de loi doit arriver à l'Assemblée nationale. Il vise à acter l'arbitrage du gouvernement sur la répartition entre État et conseils régionaux de la gestion du Feader. Cependant, le texte n'est pas encore passé au Sénat. Ce sujet est très important pour le ministre ; il souhaite qu'il soit réglé cet automne.

Sur le dossier SGC, le ministre n'a pas de réponse, et souligne que ce sujet a déjà fait l'objet de nombreuses discussions au sein des instances de concertation du MAA.

Le télétravail est une vraie question, « un énorme chantier »

pour le ministre. Mais il n'y a pas encore de consensus sur ce sujet, qui soulève une question fondamentale en matière de mode de vie, avec des impacts sociaux qui ne sont pas encore mesurés. Il sait que la secrétaire générale a lancé une consultation générale sur le retour d'expérience du télétravail ; le nombre de réponses déjà obtenues témoigne de l'intérêt des agents pour ce sujet. Il faut être très prudent, car si le télétravail est positif à différents égards, il faut aussi l'aborder du point de vue des conséquences sociales. C'est un très beau sujet de réflexion collective : comment aller vers plus de télétravail tout en conservant une communauté et un cadre de travail ? Cet énorme chantier, très clivant, doit être abordé sans idée préconçue. Le télétravail est une question sociétale avec un impact sur les relations humaines.

Concernant la consultation des DDI pour l'enquête télétravail du ministère de l'Agriculture, le ministre comme la secrétaire générale rappellent que l'autorité de gestion des DDI est le ministère de l'Intérieur, et qu'il faut éviter l'empilement.

La CFDT insiste pour que les agents du ministère de l'Agriculture en poste en DDI participent à cette enquête sur le télétravail organisée par le MAA. En effet, cette enquête ne fera pas doublon, puisque le ministère de l'Intérieur n'en a pas prévu de son côté pour l'ensemble des agents (seulement pour l'encadrement). Les agents du MAA en DDI seront particulièrement sensibles à cette considération de la part de leur ministère, d'autant que beaucoup d'entre eux ont vocation à poursuivre leur carrière en DRAAF, en DAAF ou en administration centrale. Il est donc naturel qu'ils puissent participer à la réflexion sur l'évolution du télétravail dans les services du MAA !

Le ministre indique finalement qu'il va réexaminer ce point.

« Comme l'a dit le président de la République, le « *monde d'après* » sera différent. Les services de l'État ont un rôle évidemment essentiel à jouer pour impulser de nouvelles orientations... Cette crise a démontré, s'il en était besoin, le rôle déterminant du service public pour la société. Quelles orientations entendez-vous donner pour le MAA ?

La CFDT partage la crainte que, sous prétexte de relance de l'économie après cette crise inédite, les règles environnementales et sociales soient aveuglément assouplies ! Pour exemple, le plan Biodiversité pour inciter à la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers reste indispensable pour garantir un monde vivable. Il ne doit pas être sacrifié au motif de « ne pas contrarier la relance » ! L'État, et le ministère de l'Agriculture en particulier, doivent profiter de cette prise de conscience pour s'interroger sur la nature des futurs soutiens à l'économie de demain et les lignes rouges à ne pas franchir.

En conclusion, Monsieur le Ministre, dans cette période si particulière, il est essentiel pour la CFDT de favoriser un dialogue social permanent et de qualité, afin de conforter notre communauté de travail dans ses missions essentielles pour les concitoyennes et les concitoyens... Avec des moyens humains et financiers à la hauteur de ces enjeux.

La CFDT sera au rendez-vous de ces enjeux et continuera d'être une force de proposition constructive. Ensemble nous irons plus loin, au bénéfice de tous les agents de l'enseignement agricole et des services. »

Autres dossiers soulevés lors de cette rencontre :

Sur le volet pêche : malgré le remaniement ministériel et la mise en place d'un ministère de la Mer, le ministère de l'Agriculture garde l'autorité sur la DPMA. Si la politique de la pêche maritime est établie par le nouveau ministère de la Mer, sa mise en œuvre se fait conjointement avec le

ministère de l'Agriculture. Concernant la politique de l'aquaculture, elle est établie conjointement entre les ministères de la Mer et de l'Agriculture.

Sur le volet ONF et forêt : le ministre ne souhaite pas se cacher derrière son petit doigt... Il existe bien un gros sujet qui s'appelle ONF, qui n'est pas nouveau mais qui s'est amplifié au fil des ans. La gouvernance a été modifiée et il est important de se poser les bonnes questions pour mettre en place une stratégie forestière très claire qui repositionne l'ONF comme un acteur majeur de cette stratégie.

Le ministre souligne son appétence pour la forêt, un gros sujet qui s'amplifie du fait du réchauffement climatique. Il y attachera une attention toute particulière : un membre du cabinet ministériel sera chargé spécifiquement de ce secteur. Il souhaite mettre en place une véritable stratégie forestière. Ses premières expériences professionnelles étaient tournées vers la forêt et, lors de son passage au ministère du Logement, il a notamment impulsé très fortement les constructions bois. Il dit vouloir s'y impliquer personnellement. Il rencontrera prochainement le directeur général de l'ONF, Bertrand Munch.

Concernant les abattoirs, le ministre précise qu'il a bien ce sujet en tête, notamment vis-à-vis du risque Covid-19.

Sur le volet IFCE : le ministre est parfaitement au fait du sujet concernant l'absence de présidence au conseil d'administration de l'IFCE. Il est conscient de l'urgence de cette question. Mais il n'a pas de réponse à apporter à ce stade.

Sur ce dossier, la CFDT a appelé l'attention de la DGPE sur le renouvellement des membres du conseil d'administration de l'IFCE. La direction générale a confirmé en début de semaine que le CA sera bien renouvelé prochainement et que son président sera ensuite désigné, comme le prévoient les

articles R.653-17 et suivants du code rural et de la pêche maritime. Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture et de la ministre chargée des sports désignera les personnalités qualifiées composant le CA. Il est à noter que ces désignations sont notamment soumises aux dispositions relatives à la stricte parité femmes-hommes.

Enfin, le ministre s'est dit satisfait de constater que l'obtention du double label « diversité et égalité professionnelle » était en cours au ministère de l'Agriculture. C'est un dossier qu'il portait déjà personnellement comme ministre de la Ville et du Logement.

Le ministre a informé les organisations syndicales, par courriel, puis lors de cette rencontre qu'il souhaitait les rencontrer en réunion bilatérale tout début septembre.

N'hésitez donc pas à nous faire part vos préoccupations ! La CFDT les portera auprès du ministre dès la rentrée.